



COMMUNE DE CRESSIER

Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement munie de la clause d'urgence de CHF 275'000.00 pour les travaux de sécurisation du cours d'eau du Ruhaut

Conseil général du 2 février 2023 - point 3 de l'ordre du jour

Mesdames les Conseillères générales,
Messieurs les Conseillers généraux,

Introduction :

A l'issue des travaux d'urgence qui ont été menés durant l'année dernière, un bilan a été effectué avec les différentes parties concernées.

Afin de pouvoir concrétiser la sécurisation du cours d'eau du Ruhaut, il convient d'effectuer des travaux dans le secteur Derrière le Moulin.

Ces travaux doivent être effectués lorsque le Ruhaut est pratiquement à sec (durant la période hivernale).

Dès lors, la présente demande de crédit est munie de la clause d'urgence, afin que ces travaux puissent être réalisés au plus vite.

Détail financier :

Suite à un appel d'offres effectué auprès de 4 entreprises par le mandataire le bureau SD Ingénierie, vous trouverez ci-après, le tableau financier des travaux projetés.

CAN Articles	Texte	Brut
Travaux de régie	Personnel surveillance	
	Personnel spécialisé	
	Personnel qualifié	
	Aide, personnel auxiliaire	
		10'365.20
Installations de chantier	Divers	
	Déblaiement dans le périmètre	
	Spécification	
		28'856.50
Démolitions et démontages	Piquages divers selon ordre de	
	Spécification	
	Epaisseurs div.	
	Hauteurs m jusqu'à 1,50.	
	Epais	
	Epaisseurs div.	
	Matériaux bitum. jusq. mg/kg 250	
Béton démolition		

	Matériaux bitum.jusq.mg/kg 250	
		12'405.75
Fouilles et terrassements	t jusq.m 5,00	
	Grave 0/45	
	Distances div.	
	Matériaux excavation	
	Spécification	
	Masse	
	Places dépôt provisoire	
		63'861.25
Travaux hydrauliques	Essouchement	
	Spécification	
	Réalisation d'un batardeau	
	Blocs kg 120-500	
	Triage, chargement, transport	
	Type UFA Salvia CH-G.	
		54'951.00
Chaussées et revêtements	Spécification	
	Divers	
	Epaisseur de couche mm jusqu'à	
	Enrobé bit.comp.,asph.s.frais.	
	d mm 45	
	Pour fourniture de l'enrobé	
	Métré par m3,foisonné	
		27'032.30
Constructions en béton coulé sur place	d jusq.mm 50	
	Hauteurs coffr.div.	
	Diamètre mm 8 à 16.	
	Divers	
	Spécification	
	Epaisseur variable jusqu'à mm	
		44'824.00

	242'296.00
Escompte 5%	- 12'114.80
Sous-Total 1	230'181.20
Divers et imprévus	25'000.00
Sous-Total 2	255'181.20
TVA 7,7 %	19'648.95
Total	274'830.15
Montant de la demande de crédit arrondi à CHF	275'000.00

Conclusion :

Dès lors, et au vu de ce qui précède, nous vous demandons Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux, d'approuver le présent rapport et d'accepter la demande de crédit d'urgence en votant l'arrêté y relatif.

Cressier, le 16 janvier 2023

Conseil communal

Annexe : Arrêté



ARRÊTÉ

relatif à une demande de crédit d'engagement munie de la clause d'urgence de CHF 275'000.00 pour des travaux de sécurisation du cours d'eau du Ruhaut

Le Conseil général de la Commune de Cressier,

Vu le rapport du Conseil communal du 16 janvier 2023;
Vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964;
Vu le règlement général de Commune du 24 mai 2004;
Vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes du 24 juin 2014;
Vu le règlement communal sur les finances du 13 décembre 2014;
Entendu le préavis de la Commission financière;
Entendu le préavis de la Commission SITP;
Sur la proposition du Conseil communal;

arrête :

- Art. premier Un crédit de CHF 275'000.00 est accordé au Conseil communal pour la réalisation de travaux de sécurisation du cours d'eau du Ruhaut.
- Art. 2 La dépense sera portée aux comptes des investissements I20230201 et amortie au taux de 2 % sur 50 ans.
- Art. 3 L'urgence est motivée comme suit : Les travaux dans le ruisseau le Ruhaut doivent impérativement se dérouler durant la période hivernale, période durant laquelle le ruisseau ne coule pas.
- Art. 4 Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté qui est muni de la clause d'urgence

Cressier, le 2 février 2023

AU NOM DU CONSEIL GENERAL,
la présidente, le secrétaire,

B. Gyger

A. Chittani